

FORMALITES DU COMMERCE EXTERIEUR

Le pari de la dématérialisation

Le GIE Gaïndé 2000 a organisé, les 19 et 20 mars 2011, un séminaire de pré lancement de la plateforme de dématérialisation des formalités d'enlèvement des marchandises. La cérémonie d'ouverture était présidée par le Directeur général des Douanes qui avait à ses côtés le Dg du Port autonome de Dakar, le président de la Communauté des acteurs portuaires et l'Administrateur de Gaïndé 2000, M. Ibrahima Diagne.

ALIOU KANE NDIAYE



Le DG des Douanes Mouhamadou Makhtar Cissé (au milieu) et le DG du Port Bara Sady (à sa droite) ont participé activement au séminaire

Une absence totale de papier dans le processus d'enlèvement des marchandises était jusque-là un rêve. Grâce au génie des ingénieurs de Gaïndé 2000, elle sera bientôt une réalité. A la suite d'un premier séminaire organisé en juillet 2009 où il avait été juste défini le cadre pour sa mise en œuvre, d'intenses séances de travail ont regroupé au cours des 18 derniers mois les différents acteurs autour de ce projet. Le 19 mars 2011 était donc le rendez-vous pour dévoiler ce qui avait été promis avec le pré lancement de la plateforme de dématérialisation des formalités d'enlèvement des marchandises. Un rendez-vous important pour montrer ce qui a été réalisé, à travers quatre groupes de travail au sein desquels on a réfléchi autour des thèmes suivants : « *Chargement et partage du manifeste* », « *Ouverture de dossier ORBUS (CAP) et traitement en Douane* », « *Formalités d'enlèvement électronique et organisation (Vulgarisation et mesure d'accompagnement)* ». A travers ces travaux de groupe, il était aussi question de recueillir les suggestions des uns et des autres avant de passer à

la mise en œuvre avec la participation de l'ensemble des acteurs devant intervenir au cours de ce processus. C'est pourquoi, il y a eu la forte mobilisation de ces derniers, impliqués qu'ils sont dans les opérations de dédouanement. Qu'il s'agisse de la partie logistique avec les transporteurs, les manutentionnaires, les consignataires ou de la partie dédouanement avec les commissionnaires agréés en douane et les entreprises industrielles qui dédouanent pour leur propre compte et principalement l'administration des Douanes. Ils se sont tous déplacés pour participer à cette importante rencontre. Le patron du port, M. Bara Sady appréciera d'ailleurs positivement ce projet et la tenue du séminaire après l'ouverture de la rencontre : « *Les grands ports du monde* », dira-t-il, « *vendent du mouvement. Vendre du mouvement, c'est faire en sorte que les marchandises ne restent pas trop longtemps sur les quais. La dématérialisation nous permet d'aller vite et pour aller vite, il faut utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication* ».

En réalité, avec la garantie de la rapidité et

de la fiabilité, le projet de dématérialisation va supprimer toutes les séquences papier. Pour cela, il fallait un cadre juridique. Et, le Sénégal avait déjà sa loi sur les transactions électroniques depuis janvier 2008. Ainsi, selon Ibrahima Diagne, Administrateur de Gaïndé 2000, ils ont mis en œuvre toutes les conditions techniques que cette loi exige pour permettre de remplacer le papier par l'électronique. C'est ce qui a permis, avec l'organisation de l'atelier, de faire le pré-lancement du projet avec, précise-t-il, pour seul objectif de réduire le temps et accroître les performances des acteurs. Lesquelles performances, selon Mamadou Gueye, président de la Communauté des acteurs portuaires sont en phase avec ce projet depuis le début. Parce que, a-t-il soutenu, « *nous estimons que c'est même une révolution que de pouvoir aujourd'hui faire tout par l'ordinateur* ». Il s'agit d'un facteur de compétitivité pour le patron de la CAP.

Pour la mise en œuvre de ce projet, Ibrahima Diagne a expliqué qu'il y avait d'abord une phase de familiarisation parce que, estime-t-il, les acteurs doivent se fami-

Economie

liariser avec la dématérialisation qui constitue une « *petite révolution mentale* ». Ensuite, il y aura une seconde phase de consolidation, avec la montée en charge. De la sorte, les différents acteurs pourront complètement mettre en œuvre la dématérialisation. En troisième lieu, il s'agira une fois que les résultats seront probants, de passer à la phase de généralisation. Tout ceci devra se dérouler dans un horizon de six semaines, c'est-à-dire du 15 avril au 31 mai 2011. Dans cet horizon de six semaines, le patron de Gaïndé 2000 estime qu'ils vont passer de 0% dématérialisé à 100 % déma-

térialisé. Cet exercice ne pourra cependant être réussi sans une assistance de l'administration douanière. Le Directeur général des douanes, Mouhamadou Makhtar Cissé qui croit en ce projet qu'il dit avoir soutenu depuis le départ, a expliqué qu'il sera une véritable révolution technologique pour le Sénégal et, en même temps, une rupture fondamentale dans les procédures de l'administration douanière. C'est pourquoi, il a invité les différents acteurs, notamment ses agents, à se l'approprier parce que, pense-t-il, ce système sera bénéfique pour eux et pour l'ensemble des acteurs et de l'écono-

mie nationale. Le Dg des Douanes a, par ailleurs, soutenu qu'il faut que la douane s'engage dans ce projet. Parce que si la Douane ne s'engage pas, si elle ne s'approprie pas le projet, il ne marchera pas. Elle devra donc rassurer au lieu d'inquiéter, selon Mouhamadou Makhtar Cissé. Pour ce dernier, c'est cela le visage normal de la Douane qui a vocation à servir le public. Et, l'exercice du métier de douanier, bien que contraignant n'est pas incompatible avec l'approche d'ouverture et de compréhension et d'écoute, selon le Directeur Général de la Douane. ●